

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie,
des finances et de la relance

Arrêté du 21 SEP. 2020

**portant reconnaissance spécifique de la Confédération de la consommation,
du logement et du cadre de vie (CLCV)**

NOR : ECOC2001264A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de la consommation, notamment ses articles R. 812-1 à R. 812-3 ;

Vu la demande déposée par l'association le 19 juin 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

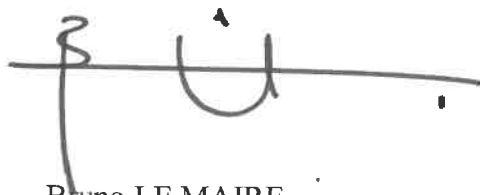
La reconnaissance spécifique de la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie est accordée pour une durée de trois ans, à compter 15 octobre 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Fait le **21 SEP. 2020**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'L' followed by a horizontal line and a small dot.

Bruno LE MAIRE